



CHARTE DE l'ODD



TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

1 Descriptif & Contexte

L'ODD 8 vise à « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Il ambitionne d'éradiquer le travail indigne à travers l'amélioration des conditions du travail et la consolidation de la protection de tous les travailleurs pour atteindre une croissance économique équilibrée et durable.

C'est dans ce cadre que l'Université Abdelmalek Essaâdi (UAE) en tant qu'université publique responsable et citoyenne s'engage, en collaboration avec toutes ses parties prenantes pour l'atteinte des cibles de l'ODD 8 ce qui constitue les conditions préalables et un environnement propice pour l'accomplissement du bien-être des individus et le développement durable de la société. En outre, d'un focus sur les métiers futurs que le Maroc cherche à favoriser au cours des années.

2 Domaines d'Action

L'UAE a fixé quatre domaines d'action visant à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, à savoir :

- D.A.1. Formation novatrice et inclusive ;
- D.A.2. Recherche scientifique en matière d'emploi et croissance économique ;
- D.A.3. Stage, employabilité des jeunes lauréats et entrepreneuriat ;
- D.A.4. Ressources humaines responsable, équité salariale et bien-être au travail.

3 Engagements de l'UAE par rapport à l'ODD 8

En cohérence avec sa politique de responsabilité sociétale, l'UAE s'engage à :

- E.1. Assurer la formation et l'emploi des jeunes et des personnes en difficulté d'accès au marché de l'emploi comme les personnes handicapées et les jeunes filles pour les aider à améliorer leur employabilité et participer au développement de l'économie locale ;
- E.2. Collaborer avec les autorités compétentes pour offrir des bourses d'études et d'autres aides aux étudiants issus de familles aux revenus modestes ;
- E.3. Encourager la créativité, l'entrepreneuriat, l'innovation en matière d'emploi dans un marché en mutations perpétuelles ;
- E.4. Soutenir l'employabilité des jeunes pour occuper un emploi convenable, stable et mieux rémunéré ;
- E.5. Opter une démarche de recrutement transparente, inclusive, éthique et responsable ;
- E.6. Lutter contre la discrimination d'emploi et assistance dans le processus de recours ;
- E.7. Veiller au respect des droits des travailleurs lors de l'externalisation d'activités à des parties tierces.

Signature du Président :

